



DECLARATION LIMINAIRE CGT :

COMITE TECHNIQUE MINISTERIEL du 10 Avril 2017

Monsieur le Président,

Depuis trois semaines, une mobilisation large portée par une grève générale et un mouvement social puissant réclament que le gouvernement réponde aux revendications des habitant-es de la Guyane.

Après quelques jours de négociation les réponses apportées ne répondent toujours pas aux urgences sociales notamment en matière d'éducation et de santé alors que la situation économique et sociale est délétère. La CGT soutient la revendication d'une justice efficace et égalitaire. Le manque de moyens est là aussi alarmant, en particulier pour la prise en charge des mineurs et des jeunes majeurs.

La CGT soutient les luttes en cours, exige que le gouvernement assume pleinement ses responsabilités et appelle à manifester notre solidarité et notre soutien aux revendications portées par la population de Guyane.

Au Ministère de la Justice, les jours se suivent et se ressemblent... Cet adage pourrait être le résumé de ce que nous vivons continuellement chaque jour. Nous pourrions même, à chaque nouvelle séance de ce comité, vous refaire la lecture de nos précédentes déclarations liminaires tant les dysfonctionnements évoqués sont toujours d'actualité.

C'est donc dans ce contexte pesant que s'ouvre ce comité technique ministériel.

Nous vous évoquions en introduction, les difficultés incessantes au sein de ce Ministère mais un fait d'actualité, vient confirmer le constat alarmant et préoccupant fait par la CGT ces derniers mois.

En effet, l'Administration Pénitentiaire, s'est vue « faire la une », de bon nombre de médias, relayant ainsi les problèmes de communications de certains de ses cadres et du cabinet du Ministre.

Dernier événement en date, la démission de Philippe Galli, directeur de l'Administration Pénitentiaire, qui capitule après une arrivée en fanfare en septembre dernier. Il ne laissera que peu de traces de son passage au regard du peu d'intérêt qu'il pouvait porter au dialogue social et aux personnels. Quelle

meilleure preuve de l'incohérence et des dysfonctionnements tant dénoncés par la CGT dans l'ensemble des directions du Ministère !

Comment poursuivre les échanges sur les sujets de fond avec des directeurs interimaire qui n'ont pas de vision politique cohérente ?

Le renseignement pénitentiaire, la réforme du secrétariat général à marche forcée, au mépris des fonctionnaires bien plus impactés que ce que l'administration laisse entendre, notamment nos collègues des sites nantais (remise en cause de l'organisation et du temps de travail, voire de leur affectation pour certains d'entre eux qui se voient aujourd'hui proposer/imposer des postes sur Paris, alors qu'ils ont fait toute leur carrière à Nantes et sont installés dans la région), ont été la priorité politique de ces dernières semaines et ont donc rythmé notre quotidien au sein de cette instance.

A contrario, certaines réformes, pourtant tant attendues par les agents, sont toujours dans les rouages du système et rien de bien concret à l'horizon, en termes d'évolutions statutaires et salariales et améliorations des conditions de travail.

Les réformes se succèdent donc au gré et au vent de nos dirigeants et nous ne pouvons nous satisfaire d'un tel procédé.

D'ailleurs, les textes Parcours Professionnels Carrière et Rémunération pour les corps spécifiques de la DAP, inscrits à l'ordre du jour de la séance d'aujourd'hui, illustrent également ces dysfonctionnements.

Pendant des mois, un jeu de « Ping-Pong » entre la DAP et la Fonction Publique, avec une multitude de réunions préparatoires annulées, pour au final, accoucher d'un projet bien loin de celui qui nous avait été présenté en amont et le tout, avec une volonté rapide d'en finir. Pour information, le projet présenté ce jour ne viendra aucunement compenser la perte du pouvoir d'achat (estimé à 13%) dû au gel du point d'indice depuis 2010.

Ou encore, s'agissant du projet de décret portant statut d'emploi de directeur fonctionnel des services judiciaires, comme elle l'a fait en CT de branche, la CGT ne prendra pas part à ce vote, laissant aux signataires et à l'administration la responsabilité de cette casse sans précédent du statut des ex-greffiers en chef.

Nous supposons d'ailleurs, comme cela est de coutume, que pour l'ensemble des textes présentés au sein de cette instance, ceux-ci seront non amendables, non modifiables... C'est ce qu'on appelle le « monologue social ».

A Paris, le 10 Avril 2017